



ICAO

International Civil Aviation Organization
African Flight Procedure Programme

Stage de formation en cours d'emploi à la conception de procédures de vol PBN

Dakar, Sénégal, 5 au 30 octobre 2026

BULLETIN D'INFORMATION

1. Dates et lieu

- 1.1. La formation en cours d'emploi à la conception de procédures de vol PBN (OJT) se tiendra dans les locaux du Programme africain des procédures de vol (AFPP), à Dakar, Sénégal, du 5 au 30 octobre 2026.

2. Points focaux

- 2.1. Les points focaux pour la formation sont:

Mme Yacine DIOP

Mobile : +221 78 825 59 27

Fax : +221 33 820 32 59

Courriel : ydiop@icao.int

Site web : <http://www.icao.int/wacaf>

M. Alexandre DAMIBA

Mobile : +221 77 646 95 83

Courriel : ADamiba@icao.int

Site web : <http://www.icao.int/WACAF/African-FPP/pages/default.aspx>

3. Langue

- 3.1. La formation se déroulera en anglais.

4. Cérémonie d'ouverture

- 4.1. La cérémonie d'ouverture de la formation aura lieu le lundi 5 octobre 2026 à 09h00 TU.

5. Documentation

- 5.1. La formation sera sans support papier. Toute la documentation sera fournie en format électronique. Les participants sont donc invités à se munir de leurs ordinateurs portables.

6. Climat

- 6.1. En octobre, la température moyenne à Dakar varie entre 24°C et 31°C.
6.2. L'heure locale au Sénégal est le TU.

7. Visas d'entrée

- 7.1. Les visas d'entrée pour le Sénégal peuvent être obtenus auprès des Ambassades ou Consulats du Sénégal dans les pays respectifs des participants.
- 7.2. Les participants provenant d'États ne disposant pas de mission diplomatique sénégalaise sont priés d'envoyer une copie de leur passeport au moins un mois avant l'événement au Bureau régional WACAF de l'OACI, afin de faciliter la délivrance du visa à leur arrivée à l'aéroport international Blaise Diagne.

8. Santé

- 8.1. Les mesures sanitaires liées à la COVID-19 ont été levées le 10 octobre 2022. Toutefois, ces exigences peuvent évoluer sans préavis. Les participants sont donc vivement encouragés à vérifier les mesures sanitaires applicables auprès de leur compagnie aérienne avant leur départ.
- 8.2. Un certificat de vaccination valide contre la fièvre jaune est obligatoire pour entrer au Sénégal.
- 8.3. Les participants doivent s'assurer de disposer d'une assurance médicale en cours de validité couvrant leurs soins médicaux durant leur séjour au Sénégal.

9. Banques et devises

- 9.1. Des banques sont situées à proximité du lieu de la formation et sont ouvertes du lundi au vendredi de 07h40 à 12h15 et de 13h40 à 15h45. Certaines banques peuvent également ouvrir le samedi matin.
- 9.2. La monnaie locale est le Franc CFA (XOF). Le taux de change est de 655.957 pour 1 Euro.

10. Hébergement et transport

- 10.1. Une liste d'hôtels recommandés est jointe en annexe. Les participants doivent effectuer eux-mêmes leurs réservations directement auprès de l'hôtel de leur choix.
- 10.2. Veuillez noter qu'aucun service de transport ne sera assuré entre les hôtels et le lieu de la formation.

11. Électricité et types de prises

- 11.1. Les prises électriques utilisées au Sénégal sont de type C et de type E:

- Type C: deux broches rondes (prise "Euro"), compatible avec les prises de type E et F.
- Type E : deux broches rondes et un trou pour la broche de terre de la prise murale.

- 11.2. Le Sénégal utilise un courant électrique de 230 V / 50 Hz.



./.